

Immigration : les premiers chiffres pour l'année 2020

21.01.2021 Immigration : les premiers chiffres pour l'année 2020

Le ministère de l'intérieur a diffusé, le 21 janvier 2021, les premières statistiques sur l'immigration, les demandes d'asile et les acquisitions de la nationalité française pour l'année 2020. Les flux migratoires ont été fortement impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Comme chaque année, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur publie les statistiques de l'immigration, de l'asile et de l'accès à la nationalité française(nouvelle fenêtre).

Les données publiées le 21 janvier 2021 en matière d'immigration sont les chiffres provisoires pour l'année 2020. Les données définitives seront publiées juin 2021.

Les flux migratoires

En 2020, la France a délivré 712 311 visas contre 3 534 999 en 2019 (soit une baisse de 79,8%). Cette baisse est directement imputable à la crise sanitaire. Les déplacements internationaux ont été affectés par l'absence de liaisons

aériennes et par la fermeture de nombreuses frontières. La Chine, traditionnellement premier pays d'origine des titulaires de visas, passe à la quatrième place, derrière le Maroc, la Russie et l'Algérie.

Selon les estimations du ministère, environ 220 535 premiers titres de séjour ont été délivrés (-20,5% par rapport à 2019). Le motif familial reste le premier motif d'attribution d'un titre de séjour mais diminue de 16,9%. Le motif d'admission au titre d'étudiant reste contenue à -20,4%. L'immigration économique, en revanche, est la plus touchée par la crise du Covid-19 avec une diminution de 31%.

Concernant les immigrés en situation irrégulière, 15 950 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire français. Le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en baisse de 47,8% par rapport à 2019 à cause de la crise sanitaire (difficultés pour organiser les déplacements, fermeture des frontières, fermeture de nombreux consulats des pays étrangers...).

L'asile et les naturalisations

Le nombre de demandes d'asile est basé sur le système d'information (SI-Asile) déployé en guichets uniques de demandes d'asile (Guda) et complété par les données l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

En 2020, 81 669 premières demandes (mineurs compris) et 11 757

renouvellements ont été enregistrés en Guda (soit -38,2% par rapport à 2019). L'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, la Guinée et la Turquie sont les premiers pays de provenance des premières demandes d'asile.

L'Ofpra et la CNDA ont prononcé 24 118 décisions accordant un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants), contre 36 275 en 2019, soit une baisse de 33,5 %. Le taux final d'admission au statut de réfugié est de 34,5% contre 38,1% en 2019.

S'agissant des naturalisations, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclarations (mariage, ascendants de français...) baisse de 20% en raison de la fermeture des guichets pendant le premier confinement. Au total, 61 371 personnes ont acquis la nationalité française par décret et par déclaration.

Source :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/278205-immigration-les-chiffres-pour-lannee-2020>